



Sgen-CFDT Aquitaine
8 rue Théodore Gardère
33080 BORDEAUX cedex

bordeaux@sgen.cfdt.fr

Madame la Rectrice
Rectorat de Bordeaux
Rue Carayon Latour
33000 BORDEAUX

Objet : Lettre ouverte - Mise à disposition des bulletins de salaire des personnels contractuels

Bordeaux le 15 juin 2021

Madame La Rectrice,

Dans le prolongement de la première réunion du comité de suivi de la Feuille de route RH réuni hier, nous précisons ici la problématique exposée par le Sgen-CFDT Aquitaine à propos de l'impossibilité pour une partie des personnels contractuels et notamment les AESH dépendant du service mutualisateur (hors titre 2) de disposer dans les délais requis par pôle emploi leur bulletin de salaire, ce n'est à ce jour pas le cas en période estivale.

Et pourtant, pour les collègues contractuels qui doivent actualiser leur situation en début de mois à pôle emploi, ce justificatif est nécessaire pour rester inscrits ou percevoir un complément. Dans le cas contraire, ils risquent au pire d'être radiés ou alors de subir des retards de paiement.

Cette situation résulte de la non distribution individuelle des bulletins de salaire puisque ceux-ci sont envoyés groupés sur le lieu de travail et distribués ensuite individuellement. Sur la période estivale, les mois de juillet et août où le lieu de travail est fermé, aucun justificatif d'activité n'est distribué. La situation n'est pas tenable.

Une piste de solution à explorer pourrait être celle rencontrée dans l'académie de Reims où le service mutualisateur (lycée Jean Jaurès de Reims) utilise pour les contractuels en CDD un coffre-fort numérique mis en place en décembre 2020 pour mettre a disposition de manière sécurisée et individuelle les bulletins de paie dès leur édition. Les AESH peuvent donc aller les chercher directement.

Je vous remercie de la prise en compte de cette requête et reste disponible pour tout échange.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Jean François BOURDONCLE
Sgen CFDT Aquitaine